

CFST COMMUNICATIONS

N° 98 | mai 2024



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST

Jours
d'absence
cette
année:



**La communication,
clé de la prévention**



Carmen Spycher
Secrétaire
principale de la
CFST, Lucerne

Madame, Monsieur,

Pour convaincre, il faut communiquer. Voilà pourquoi la communication est une composante omniprésente de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

L'un des principaux objectifs de la prévention est d'inciter les personnes à adopter de leur propre chef un comportement sûr. Cela nécessite souvent de transformer la culture d'entreprise car c'est cette culture qui va motiver dans l'idéal le personnel à agir de manière autonome et à respecter systématiquement les consignes de sécurité.

Une telle transformation ne peut s'obtenir que par une communication constante et réfléchie. La direction doit insister sur le fait qu'elle considère la sécurité et la santé comme des biens précieux, et que le personnel apporte une contribution essentielle au travail en sécurité. Les paroles de la direction doivent toutefois se traduire en actes, sans quoi le message restera sans effet.

Si l'importance de la communication est particulièrement évidente en entreprise, elle joue aussi un rôle majeur dans tous les domaines de la prévention, comme les campagnes de prévention, l'introduction de nouvelles prescriptions ou l'exécution. On ne peut faire bouger les choses que si les bons messages parviennent aux bons destinataires. Comment convaincre les entreprises de l'intérêt de travailler en toute sécurité? Comment les travailleurs peuvent-ils s'informer sur les bénéfices de la sécurité au travail?

Cette édition montre comment réussir la communication en matière de prévention et où trouver du soutien. Je vous souhaite une excellente lecture!

C. Spycher

Carmen Spycher
Secrétaire principale de la CFST, Lucerne

Impressum

Communications de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, n° 98, mai 2024

Éditeur

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST
Alpenquai 28b, 6005 Lucerne
Tél. 041 419 59 59
ekas@ekas.ch, www.cfst.ch

Rédacteurs en chef

Matthias Bieri
Peter Schwander
Carmen Spycher

Des articles d'auteurs sont publiés dans la revue Communications. L'auteur de chaque article est mentionné par son nom.

Conception et réalisation

Agentur Frontal AG, www.frontal.ch

Parution

Paraît deux fois par an.

Tirage

Allemand: 20500 exemplaires
Français: 7200 exemplaires
Italien: 1500 exemplaires

Diffusion

Suisse

Copyright

© CFST; reproduction autorisée avec mention de la source et accord préalable de la rédaction.

Commande

L'abonnement à la version imprimée de la revue Communications est gratuit. Commandes par courrier électronique: ekas@ekas.ch.

La revue Communications est également disponible en ligne à l'adresse www.cfst.ch/communications.

Les personnes intéressées peuvent par ailleurs être informées de la parution de la dernière édition par une newsletter. Pour s'inscrire: www.cfst.ch/newsletter.

THÈME PRINCIPAL

- 4 Culture de la prévention: comment la communication rend le monde du travail plus sûr
- 8 «Dire STOP»? Évident mais pas si facile!
- 12 La sécurité commence par la communication
- 16 Les ingrédients d'une campagne de prévention efficace

THÈMES SPÉCIFIQUES

- 19 La sécurité au travail dans les boulangeries et confiseries: une priorité pour SAFE AT WORK
- 22 Le soleil, oui. Mais en toute sécurité!
- 24 Le télétravail nécessite des accords clairs
- 28 SwissErgo: portrait

DIVERS

- 30 Moyens d'information et offres de la CFST: nouveautés
- 31 Moyens d'information et offres du SECO: nouveautés
- 32 Moyens d'information et offres de la Suva: nouveautés
- 37 Moyens d'information et offres des cantons: nouveautés
- 38 Personnes, faits et chiffres





Culture de la prévention: comment la communication rend le monde du travail plus sûr

Une culture de la prévention créatrice de valeur permet de réduire durablement les absences en entreprise. Développer une telle culture, ce n'est possible qu'avec une communication convaincante. Communication et culture sont indissociables, comme les deux faces d'une même médaille. Pour être efficace, la communication requiert organisation et pratique.

La sécurité au travail et la protection de la santé se sont longtemps limitées à des mesures techniques et à la transmission de règles et de prescriptions. Bien que les collaborateurs respectent les prescriptions à travers cette approche, cette dernière ne leur permet pas de développer une compréhension plus profonde ou d'en appréhender les raisons. Ils se comportent correctement parce que c'est la volonté du chef ou de «la Suva» et non pas parce qu'ils en perçoivent eux-mêmes le sens. Il s'agit là d'une différence fondamentale. Car si une entreprise veut réduire durablement les accidents et les maladies professionnelles, il ne suffit pas d'une prévention basée sur des règles. Il faut une culture de la prévention globale, basée sur des valeurs, dans laquelle les risques potentiels sont abordés de manière proactive et ainsi minimisés. Sécurité et santé au travail sont à cet effet considérées comme des valeurs fondamentales. Les collaborateurs respectent les consignes

et s'impliquent de manière proactive, pour leur propre bien et celui de l'entreprise. Idéalement, ces valeurs sont activement promues, vécues – et communiquées – à tous les niveaux de l'entreprise.

Il faut une culture de la prévention globale, basée sur des valeurs, dans laquelle les risques potentiels sont abordés de manière proactive et ainsi minimisés.

La communication au service de valeurs communes

La base d'une culture de la prévention est le partage de valeurs et de

points de vue. Mais il n'est pas possible de savoir en regardant nos semblables quels valeurs et principes de base leur tiennent à cœur car ils sont enfouis au plus profond de nous-mêmes. Ce n'est qu'au travers d'échanges mutuels, de discussions et d'histoires communes que nous parvenons à ressentir ces points de vue et à les développer. Pourquoi est-ce si important de s'intéresser à ces valeurs? Ce sont nos valeurs et nos croyances qui dictent notre comportement. Et la communication est la clé de ces valeurs, elle oriente notre pensée et notre attitude (voir également encadré «De quoi parlez-vous en entreprise»). La communication est le moteur. C'est elle qui donne vie à la culture de la prévention.

Une culture de la prévention vivante se compose de six dimensions interdépendantes (encadrement, valeurs et règles, apprentissage, organisation de l'entreprise et responsabilité)



Jeannette Büchel
Cheffe du secteur
facteurs humains,
Suva, Lucerne



Andrea Stocker
Psychologue
sociale, secteur
facteurs humains,
Suva, Lucerne

avec, au centre, la communication (voir graphique, page 7). Ce sont ces thèmes dans lesquels une entreprise devrait investir pour ancrer la sécurité et la santé au quotidien. Il faudrait que ces dimensions soient soutenues par tous en entreprise afin de promouvoir la sécurité et la santé au travail, mais aussi pendant les loisirs.

Les mots, les images et les exemples que nous utilisons pour parler de sécurité et de santé sont cruciaux.

Communiquer en toute connaissance de cause

Il vaut la peine de ne pas simplement laisser advenir la communication sur la sécurité et la santé au travail, mais de la guider et de l'organiser activement. La communication est bien plus qu'un «moyen de transport» pour les règles de sécu-

De quoi parlez-vous en entreprise?

Une culture de la prévention se caractérise par les valeurs et les normes partagées, d'après lesquelles nous agissons, consciemment ou inconsciemment. Celles-ci prennent forme lorsque nous communiquons. Grâce aux conversations et aux récits, nous donnons un sens aux événements et à nos activités, ce qui nous permet de développer nos valeurs. Nous nous expliquons p. ex. mutuellement comment l'accident s'est produit ou pourquoi nous avons respecté les règles de sécurité. Cela intervient souvent inconsciemment, mais fait partie de notre base d'expérience qui nous permet de prendre d'autres décisions et de nous comporter en conséquence. Lorsque nous communiquons, nous recevons des informations et apprenons ainsi à évaluer correctement les risques et à les maîtriser. Si un collègue raconte p. ex. qu'il a failli trébucher sur un câble, les autres apprennent qu'ils doivent faire attention à cet endroit ou qu'ils peuvent éliminer le danger dans une situation similaire.

Il n'y a pas que les contes de fées qui suivent une sorte d'épopée héroïque, c'est aussi souvent le cas des récits de la vie quotidienne. Une personne voulait faire une chose précise, mais rencontre des difficultés ou un événement inattendu s'est produit. À la fin, nous découvrons si la stratégie choisie

pour résoudre le problème s'est avérée efficace. Nous apprenons ainsi comment surmonter des défis similaires et agir en conséquence.

À l'instar du téléphone arabe auquel jouent les enfants, les histoires sont également racontées de personne à personne en entreprise. À chaque fois que le récit est relaté, un élément est supprimé ou des détails supplémentaires sont ajoutés. Les récits d'accidents que l'on partage en entreprise sont naturellement modifiés parce que des aspects ont été oubliés ou parce que l'on a voulu donner du piquant à l'histoire. La plupart du temps, la morale de l'histoire reste cependant en fin de compte la même. Par exemple «Il faut tout faire pour éviter que cela ne se reproduise» ou «La plus courageuse d'entre nous est...».

Il vaut par conséquent la peine de se demander de quoi on parle en entreprise. Racontez-vous p. ex. comment un collègue est récemment intervenu positivement dans une situation dangereuse? Ou êtes-vous en admiration devant les loisirs d'une collègue intrépide? Essayez de rassembler de petites histoires de sécurité et de santé que vous avez vous-même racontées ces derniers jours dans votre entreprise. Écoutez également les récits de vos collègues sur la sécurité au travail.

Quelles étaient leurs «morales»? Comment rapporter ces histoires différemment, leur donner une tournure positive? Par exemple: «L'apprentie a encore fait des siennes en oubliant son EPI» pourrait devenir: «Quand elle s'est aperçue qu'elle n'avait pas d'EPI, elle a appelé son collègue et lui a demandé de lui apporter cet équipement». Ainsi, vous indiquez des solutions, motivez vos apprentis et tous les autres collaborateurs à continuer à chercher des alternatives sûres et saines à l'avenir. Vous pouvez également utiliser la méthode de la mise en récit pour rendre une instruction encore plus efficace en associant aux faits une histoire adéquate.

Expliquer ses propres expériences, tout le monde sait le faire: les histoires sont une forme de communication naturelle que nous connaissons depuis l'enfance. Lorsque nous racontons une histoire, nous nous impliquons. Ce n'est que lorsque nous partageons des choses que nous avons vécues nous-mêmes que d'autres peuvent en profiter. Et si nous relatons comment nous gérons les risques de manière professionnelle dans un but de prévention, nous prenons nos responsabilités et contribuons ainsi activement à une culture de la prévention vécue au quotidien.

Dimensions de la culture de la prévention



Règles et valeurs

Les valeurs et les règles communes définissent plus que de simples normes de comportement: elles créent un lien entre les collaborateurs et encouragent leur mise en œuvre commune au quotidien. Les cadres jouent un rôle clé dans ce processus.

Organisation de l'entreprise

L'organisation de l'entreprise est le cadre dans lequel la culture de la prévention peut s'épanouir. Des processus de travail bien organisés et des responsabilités claires facilitent la mise en œuvre des mesures de sécurité et contribuent à l'efficacité.

Responsabilité

Les collaborateurs doivent assumer la responsabilité de leur propre sécurité, mais aussi de celle de leurs collègues. Il faut par exemple qu'ils sachent dire STOP. Une solide culture de la prévention favorise cette prise de conscience et encourage chacun à agir dans le respect de la sécurité.

Communication

La communication est la clé de la culture de la prévention. Elle doit être activement encouragée et façonnée. Un dialogue ouvert et la volonté d'échanger des informations sont essentiels. C'est la seule façon d'identifier et d'éliminer les dangers potentiels à un stade précoce.

Encadrement

Un encadrement intelligent et engagé est indispensable. Les cadres doivent non seulement soutenir la culture de la prévention, mais aussi montrer l'exemple. Leur engagement en faveur de la santé et de la sécurité encourage le personnel à faire de même.

Apprentissage

L'apprentissage fait partie d'une culture de la prévention vivante. Il est important que les collaborateurs acquièrent régulièrement de nouvelles compétences et connaissances en matière de sécurité et qu'ils soient prêts à partager ce qu'ils ont appris avec les autres.

rité, les instructions, etc. Nous nous préoccupons souvent beaucoup des faits que nous véhiculons et oublions la manière dont nous souhaitons transmettre nos messages à nos interlocuteurs. Or il convient également de trouver le ton juste: les mots, les images et les exemples que nous utilisons pour parler de sécurité et de santé sont cruciaux. Un ton positif, valorisant et encourageant peut aider le personnel à mieux comprendre et à accepter les règles et les consignes de sécurité. Et nous ne

devrions pas nous concentrer uniquement sur ce qui est véhiculé dans nos messages (ne pas parler seulement de règles, de consignes et de processus de travail) mais aussi aborder de temps en temps les raisons. Pourquoi des consignes, pourquoi investir dans la sécurité au travail et la protection de la santé? Non pas pour embêter les collaborateurs, mais pour les protéger. Pour qu'ils puissent travailler en bonne santé et en toute sécurité, et profiter de la vie.



Pour en savoir plus:
www.suva.ch/prevention/culture-de-prevention

«Dire STOP»? Évident mais pas si facile!

«Dire STOP en cas de danger», cela semble aller de soi. Appliquer ce principe en entreprise contribue sensiblement à prévenir les accidents graves au poste de travail. Pourtant, il n'est pas facile de dire STOP au quotidien. Cela demande du courage aux collaborateurs et nécessite par conséquent le soutien des supérieurs. C'est en fonction de la communication de ces derniers que les collaborateurs vont oser s'exposer.

Avec les règles vitales, la Suva a également introduit le principe STOP dans la prévention: «STOP en cas de danger, sécuriser, reprendre le travail». Ces mesures sont bien connues et plus de 20 000 entreprises en Suisse y ont souscrit en adhérant à la Charte de la sécurité.

Ce principe semble simple, mais sa mise en œuvre est loin d'être une sinécure. C'est pour cette raison que la Suva a développé un nouveau module de prévention dédié à ce thème qui montre comment en faire une évidence en entreprise.

Aborder le sujet et encourager

De nombreux collaborateurs ont peur de la réaction de leurs collègues ou de leurs supérieurs. Ils se demandent: «Dois-je intervenir alors que je ne sais pas si c'est vraiment dangereux? Je ne veux pas avoir l'air stupide. Et s'il ne se passe rien? Vais-je passer pour

un idiot?». Certains ne se sentent pas légitimes: «Ai-je seulement le droit de dire STOP?». D'autres ne trouvent tout simplement pas les mots: «Comment dire STOP? Comment le dire pour que mes collègues me comprennent?».

De nombreux collaborateurs ont peur de la réaction de leurs collègues ou de leurs supérieurs.

Pour que les collaborateurs osent réellement dire STOP en cas d'urgence, ils ont besoin du soutien actif et de l'encouragement de leurs supérieurs. Ce thème devrait être abordé en entreprise dès que l'occasion se présente (entretien, instruction, etc.).

La Suva soutient le changement

Le module de prévention de la Suva encourage une discussion ouverte sur la sécurité et la santé afin que les cadres, les préposés à la sécurité et les collaborateurs soient incités à dire STOP en cas de danger. Dans un environnement idéal, dire STOP fait partie intégrante du quotidien ainsi que des droits et obligations du personnel. Il incarne une culture de la prévention dans laquelle les acteurs se soutiennent mutuellement.

Avec plus de 600 collaborateurs répartis dans 21 filiales, l'entreprise Roth Échafaudages SA a récemment organisé sa «journée des monteurs». À cette occasion, elle a réuni l'ensemble des collaborateurs provenant de toute la Suisse pour une journée de formation afin d'aborder notamment la question du «dire STOP». Nous avons interrogé son directeur ainsi que son responsable de la sécurité.



Andrea Stocker
Psychologue sociale, secteur facteurs humains, Suva, Lucerne



Jeannette Büchel
Cheffe du secteur facteurs humains, Suva, Lucerne





M. Wingeier, M. Schwenk, à quels défis en matière de sécurité au travail Roth Échafaudages SA est-elle confrontée? Qu'est-ce qui fonctionne bien? Où en êtes-vous?

P. Wingeier: Nous investissons beaucoup dans la formation de base et complémentaire en matière de sécurité au travail. Personne ne peut dire que nos collaborateurs n'ont pas compris le sujet. Alors quand je vois qu'ils n'appliquent pas les choses ou qu'ils agissent avec négligence, je suis frustré.

A. Schwenk: La nouvelle ordonnance sur les travaux de construction met l'accent sur les équipements de protection individuelle contre les chutes. Nous avons investi beaucoup d'argent, acheté un équipement de pointe, ergonomiquement à jour, et formé les utilisateurs. Nous sommes membres de Charte de la sécurité depuis de nombreuses années. Dire STOP en cas de danger n'est pas nouveau pour nos collaborateurs. Mais le message n'est pas bien passé.

Qu'avez-vous déjà essayé pour encourager à «dire STOP en cas de danger»?

P. Wingeier: Nous avons essayé différentes méthodes. Tout d'abord «gentiment», ensuite avec l'introduction de «menaces», puis avec des incitations financières. L'année dernière, j'ai écrit aux épouses des

employés: «Chère Madame, dites à votre mari que la sécurité est importante afin qu'il puisse rentrer chez vous sain et sauf le soir...», mais il n'y a pas eu de réaction. Les collaborateurs disent «Oui, je le savais, mais je voulais juste me dépêcher...». Ils savent qu'ils ne devraient pas faire certaines choses, mais les font quand même.

Pourquoi est-ce si difficile de dire STOP?

P. Wingeier: Nous avons du mal à dire «non» à nos clients, il y a beaucoup de pression de la part des entrepreneurs. Je pense que c'est aussi une question de culture. On ne dit pas «non» à un chef, alors on le fait, même si c'est au péril de sa vie.

A. Schwenk: On n'ose pas dire STOP, notamment à cause de la pression du temps. Lorsque moi ou mon collaborateur chargé du contrôle du chantier sommes présents sur le terrain, les collaborateurs osent plus facilement dire STOP. Ils ont alors un appui. On croit encore à tort que les collaborateurs vont avoir des problèmes s'ils disent STOP à leur chef. Aussi, j'ai trouvé très bien que, lors de la journée des monteuses, les collaborateurs aient entendu de la bouche de M. Wingeier, du sommet de la hiérarchie, qu'ils peuvent dire STOP. Les cadres aussi l'ont entendu, ils étaient présents.

Tous vos collaborateurs ont participé à une formation pilote sur le thème «Dire STOP en cas de danger» lors de la journée des monteuses. Vous y étiez tous les deux. Comment avez-vous vécu cette formation?

P. Wingeier: «Dire STOP» a été abordé à l'aide d'exemples concrets tirés de notre entreprise. C'était très authentique, crédible et, je l'espère, durable.

A. Schwenk: Les images montrant des situations de nos propres chantiers et non de chantiers inconnus ont également été précieuses. Cela a donné lieu à des discussions très animées, parfois même émotionnelles. Au début, les participants ont eu du mal à nommer les situations dans lesquelles ils n'avaient justement pas dit STOP. Il y avait une certaine inhibition. C'était en partie dû à la barrière de la langue, qui existe chez nous. Cela a été plus facile pour d'autres groupes. Ils ont posé des questions: que se passe-t-il si je dis vraiment non? Vais-je avoir des problèmes? Je dois quand même finir le travail... J'ai bien aimé le fait que les monteuses ont eu une discussion très franche.

Diriez-vous que la discussion sur le fait de dire STOP a eu un impact?

A. Schwenk: Pendant les pauses de la journée des monteuses ou lorsqu'il a été question de situations, les collaborateurs ont dit «STOP» pour s'amuser. Je suis curieux de voir ce

Interview avec Philipp Wingeier, directeur, et Andreas Schwenk, responsable gestion de la qualité et sécurité au travail de Roth Échafaudages SA

que cela donnera sur les chantiers. J'espère que certaines choses auront été retenues et qu'il y aura une évolution dans la culture.

En tant que directeur, comment contribuez-vous à promouvoir le «dire STOP» auprès de vos collaborateurs?

P. Wingeier: Je dois les soutenir inconditionnellement dans leur volonté de dire STOP. Et montrer que dire STOP est plus économique. Économique du fait de l'absence d'accident, mais aussi dans l'exécution. Si un chantier n'est pas prêt et que nous ne pouvons pas travailler correctement, il en résulte un surcroît de travail que personne ne paie. Si nous pouvons dire STOP pour la sécurité du travail et reprendre le travail lorsque les conditions de sécurité sont réunies, c'est aussi un énorme avantage en termes d'efficacité. J'essaie d'agir de cette manière: d'une part, renforcer le soutien et, d'autre part, présenter des arguments économiques très concrets. D'où ma présence sur le terrain pour dire «Oui, vous avez le droit de dire STOP. Et nous l'exigeons aussi de vous».

Un changement de culture de la prévention passe aussi par la discussion, par la communication. Comment assurez-vous la communication dans l'ensemble des niveaux hiérarchiques?

A. Schwenk: Dans notre branche, l'activité est décentralisée. Les groupes

de monteuses sont aujourd'hui sur un chantier et le lendemain sur le suivant, ce qui rend la communication complexe. Nous essayons p. ex. de le faire par le biais d'actions mensuelles. Il s'agit de formations sur différents thèmes comme la sécurité au travail ou la gestion de la santé en entreprise. Les responsables des filiales reçoivent un document dans lequel le thème du mois est brièvement expliqué, avec des outils tels que des modèles de formation. Ils mettent ensuite en œuvre les formations.

P. Wingeier: Nous essayons de communiquer régulièrement. Nous avons une page Intranet, une application que tout le monde peut utiliser, avec de bons et de mauvais exemples, et nous disons comment nous voulons que les choses se passent. C'est difficile de communiquer directement avec chaque employé. Je profite donc de toutes les occasions qui se présentent. Il ne s'agit pas seulement de sécurité au travail. Il s'agit aussi de dire merci. J'essaie d'être un modèle et je donne l'exemple. Pour montrer aux collaborateurs que je ne me contente pas de parler d'estime et que j'agis également. Mettre la main à la pâte de temps en temps est la meilleure chose à faire. C'est ainsi que j'apprends comment fonctionne l'entreprise. Dans les filiales avec lesquelles j'ai travaillé, les collaborateurs entendent ce qui est important pour moi et peuvent le vivre.

Dire STOP avec courage et assurance en cas de danger

Les mesures en do-it-yourself du module de prévention «Dire STOP en cas de danger» facilitent le dialogue avec vos collaborateurs et apprentis.

Dans quel but?

L'objectif est que tous les membres de l'équipe disent STOP en cas de danger. Nous devons parler des craintes ou des obstacles non exprimés.

Le module de prévention permet d'identifier, en équipe, les obstacles qui empêchent de dire STOP en cas de danger et la manière de faciliter mutuellement le fait de dire STOP.

Que propose le module de prévention?

- Vidéos pour engager la discussion (pour les collaborateurs et apprentis).
- Un guide de discussion avec des questions sur le thème: utilisez-le pour vous aider à animer l'entretien et pendant la discussion avec vos équipes.
- Modèle de convention: ancrez la discussion durablement dans les esprits en signant ensemble la convention visant à dire STOP en cas de danger.
- Affichette «Dire STOP en cas de danger».

Pour qui?

Le module de prévention s'adresse à toutes les entreprises qui souhaitent aborder le thème «Dire STOP en cas de danger» avec leurs collaborateurs.

Le module de prévention est gratuit et peut être réalisé de manière autonome en entreprise:



[Link](#)



La sécurité commence par la communication

Dans le secteur du nettoyage, les dangers liés au travail sont souvent sous-estimés. Pour minimiser les risques et protéger la santé du personnel, il faut recourir à un ensemble de mesures de sécurité et à une communication à tous les niveaux.

S'il fallait établir une liste des professions les plus dangereuses, on penserait rarement à y inscrire celles du secteur du nettoyage. Et pourtant, la Suva classe le nettoyage de bâtiments dans la moyenne des branches. En Suisse, env. 5100 nouveaux accidents dans l'ensemble du secteur des facility services ont été recensés en 2022 pour 61 400 emplois à temps plein occupés à près de 80 % par des femmes.

Fort heureusement, la plupart des blessures ne sont pas graves. Mais manipuler des produits chimiques, utiliser des machines et des équipements lourds et puissants et surtout travailler sur des échelles et en hauteur comportent des dangers trop souvent sous-estimés, par le public, les entreprises et le personnel lui-même.

Absences prolongées

Une agente de propreté trébuche sur un câble ou un seuil de porte, se foule la main ou le pied et est en arrêt de travail pendant des semaines. Bien qu'une telle blessure ne soit pas grave sur le plan médical, elle peut entraîner de longues absences. Les chutes et faux pas représentent la majorité des accidents dans la branche du nettoyage, en particulier dans le domaine du nettoyage d'entretien. Manipuler des produits chimiques et de lourdes charges est une autre source de danger, à laquelle la loi impose de prêter une attention particulière en présence de femmes enceintes.



Karin Funk
Directrice
d'Allpura,
Rickenbach SO



80%

Chiffres clés du secteur du nettoyage:

Environ 80% des employés sont des **FEMMES**.

Dans le domaine du nettoyage spécial, la branche est confrontée à une autre catégorie de risques, notamment lors du nettoyage de fenêtres et de façades, c.-à-d. en cas de travail en hauteur. Là, le principal danger est la chute. Dans les hôpitaux, c'est le fait d'utiliser des nettoyants ou des désinfectants spéciaux qui peut entraîner des blessures de la peau et des yeux.

Renforcer la sensibilisation aux risques

La sécurité au travail et la protection de la santé sont essentielles pour Allpura. En tant qu'association d'employeurs des entreprises de nettoyage active en Suisse alémanique, elle constitue, avec l'AIPCT au Tessin ainsi que les partenaires sociaux Unia et Syna, l'organe responsable paritaire «Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur du nettoyage». Les parties travaillent depuis des années en partenariat et avec succès: elles ont p. ex. élaboré une solution par branche (voir encadré), en coopération avec la Suva.

L'objectif est de renforcer la sensibilisation des entreprises aux risques potentiels et de les aider à comprendre, à mettre en œuvre et à améliorer les mesures de sécurité. L'important est de créer des conditions qui encouragent le personnel à discuter des questions de sécurité, à dire stop et à faire des propositions d'amélioration. Alors seulement, le principe «Sécurité avant tout» deviendra une réalité tangible.

Comblant le déficit d'informations

Pour y parvenir, il faut disposer d'une communication adaptée aux différents niveaux entre les acteurs et vis-à-vis de l'extérieur: entre les partenaires au sein de l'organe responsable et la Suva; entre l'organe responsable et les entreprises qui ont adhéré à la solution par branche; entre Allpura et le grand public; entre les responsables dans les entreprises et les collaborateurs; entre les syndicats et leurs membres ainsi qu'entre la commission paritaire centrale de la branche du nettoyage (ZPK) et les collaborateurs dans les entreprises.

L'utilisation d'images s'avère particulièrement importante dans une branche où une grande partie du personnel parle mal ou pas du tout l'allemand ou l'italien.

Le but est avant tout de sensibiliser à la thématique les entreprises qui ne sont pas membres de la solution par branche. En effet, bien qu'il s'agisse d'une obligation légale, le thème de la sécurité au travail n'est pas une priorité pour nombre d'entre elles. La sécurité au travail nécessite d'investir dans la formation initiale et complémentaire, l'instruction des collaborateurs, les contrôles internes et les processus d'assurance qualité. Tout cela coûte du temps et de l'argent. Dans le même temps, la pression sur les marges est importante dans la branche et les clients exigent peu de normes de sécurité pour les agents de propreté. La sécurité ne devient un critère de conformité que dans les grands appels d'offres.



5100

En 2022, environ 5100 **NOUVEAUX ACCIDENTS** se sont produits dans l'ensemble du secteur des facility services pour 61 400 emplois à temps plein.

Mais un tel raisonnement est trop réducteur, car il est prouvé que la prévention est une stratégie payante pour les entreprises! Ce qui est encore trop méconnu, c'est qu'en passant par la solution par branche, les entreprises peuvent mettre en œuvre et développer des mesures de sécurité plus facilement et à moindre coût. Il faut donc combler ces déficits d'information.

Sur tous les canaux

Allpura et ses partenaires utilisent pour cela tous canaux de communication, et notamment les réseaux sociaux pour promouvoir la solution par branche auprès d'un large public, ainsi qu'informer sur les cours et les formations.

Les membres de la solution par branche sont en outre avisés des principaux thèmes annuels prioritaires par le biais d'une lettre envoyée par la Poste chaque début d'année. Organisée par l'organe responsable, la journée d'échange d'expériences s'adresse de nouveau exclusivement aux préposés à la sécurité qui ont suivi le cours de base correspondant. Elle a lieu chaque année en novembre. En 2023, les thèmes abordés étaient p. ex. l'organisation en cas d'urgence, la protection contre les rayons UV et la documentation correcte. Deux fois par an, les préposés à la sécurité sont en outre informés par le biais d'un dépliant.

Le site Internet d'Allpura sert de plateforme d'information centralisée. Il donne notamment accès à l'application «Safely» basée sur le cloud, qui permet de documenter numériquement tous les processus de manière claire et réglementaire, et propose une vaste gamme d'outils à télécharger: manuels, brochures, listes de contrôle, dépliants («10 règles d'or») que les entreprises

peuvent mettre à la disposition de leurs collaborateurs et utiliser pour leurs formations internes. Dans ce cadre, l'utilisation d'images s'avère particulièrement importante dans une branche où une grande partie du personnel parle mal ou pas du tout l'allemand ou l'italien.

Chaque année, Allpura contrôle gratuitement au moins huit entreprises dans le cadre d'audits qui informent l'organe responsable de l'état de mise en œuvre des mesures de sécurité. Ces audits ont montré jusqu'ici que le niveau de sécurité est élevé, ce qui est réjouissant. Il existe cependant toujours une marge d'amélioration.

La solution par branche: la voie royale

La solution par branche a été développée par l'organe responsable «Sécurité au travail et protection de la santé» formé par Allpura et l'AIPCT, les associations d'employeurs de Suisse alémanique et du Tessin, ainsi que les syndicats Unia et Syna. Un expert en sécurité au travail et une spécialiste de la Suva lui prodiguent des conseils. La Suisse romande dispose de sa propre solution. Les solutions, stratégies et protocoles élaborés sont constamment mis à jour et testés pour s'assurer qu'ils sont adaptés à la pratique. Les entreprises peuvent ainsi mettre en œuvre de manière efficace et conforme à la loi les dispositions en matière de sécurité au travail, et protéger leurs collaborateurs de façon optimale.

831 511

accidents et maladies
ayant un impact sur la pratique
professionnelle en 2021

23%

des employés en Suisse
estiment que leur santé ou leur
sécurité est menacée par
leur activité professionnelle

400

nouvelles et nouveaux
spécialistes STPS recherchés
chaque année

1

Identifier les
comportements et
les tâches à risque

2

Consulter
le personnel

3

Introduire
des mesures

4

Faire de la
prévention
et former

5

Proposer une
information accessible
et une organisation
claire

Les ingrédients d'une campagne de prévention efficace

Le respect de la sécurité et de la protection de la santé au travail passe très souvent par l'implémentation de campagnes de prévention. Mais comment réaliser une campagne qui retienne l'attention et qui donne lieu à de vraies prises de conscience et à une évolution des comportements? Voici quelques pistes de réflexion qui ont notamment pavé la voie à la campagne de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS qui vise à attirer l'attention sur le métier de spécialiste STPS.

L'ambition de la prévention va au-delà de la simple sensibilisation. Elle vise à orienter certaines attitudes ou comportements en dépassant la simple acquisition de connaissances. Mais comment susciter une telle évolution chez les cibles d'une campagne?

Clairement identifier ses objectifs et ses publics

Cela peut paraître trivial, mais identifier de manière claire ses objectifs et ses publics est la première étape cruciale de toute campagne de communication. À l'entame d'un projet, il peut être facile de garder ses objectifs en tête, mais lorsque l'articulation de la campagne commence à devenir complexe, il est parfois nécessaire de bien vérifier que les choix correspondent toujours aux objectifs et aux publics initiaux. Pour ce qui est des objectifs, il s'agira dans notre cas de bien rester centré sur les comportements que l'on veut encourager, ainsi que ceux qu'il s'agit de proscrire. Concernant le public, il convient de le définir précisément. Si ce dernier est flou, les messages créés risquent d'être génériques et de ne donner lieu, dans le meilleur des cas, qu'à une simple sensibilisation. Si le public est large, pas de panique. Il suffit de le segmenter de manière pertinente en fonction des attitudes vis-à-vis des comportements que l'on vise à prévenir, ou alors, en fonction d'autres variables démographiques pertinentes. Être précis et bien différencier ses publics sera déterminant pour formuler des messages qui visent juste.

Formuler des messages auxquels les publics peuvent s'identifier

Il s'agit à présent de trouver des moyens de s'adresser à nos différents publics d'une manière à ce qu'ils se

reconnaissent comme cible à part entière de la campagne. Afin qu'un individu puisse s'identifier à un message, il peut être judicieux de faire écho à des éléments de son identité ou de son vécu. Ceci demandera parfois de concevoir des messages très différents selon les segments du public, leurs réalités pouvant être bien différentes en regard du comportement en question. À l'inverse, des messages universels peuvent, dans certaines campagnes, cocher les critères de toutes les tranches du public. En soi, il n'y a pas de systématique, c'est véritablement du cas par cas. L'essentiel est de systématiquement confronter les messages choisis aux publics visés et d'évaluer s'ils sont appropriés à l'ensemble de ce public ou s'il faut les décliner davantage.

Afin d'être visible, une campagne doit investir les canaux les plus pertinents en fonction de ses publics et de sa thématique.

Orienter ses choix à l'aide d'experts ou de données

Pour faire écho aux vécus des publics, il est essentiel de pouvoir les connaître. Pour cela, pas de miracle: soit il faut une connaissance fine du terrain que seuls des experts peuvent détenir, soit il convient de se baser

autant que possible sur des études ou d'autres sources documentaires. C'est cet ancrage avec la réalité du terrain qui permettra de créer une résonance chez les cibles et d'orienter leurs comportements. Il est donc optimal d'éclairer la création des messages et, plus généralement, toutes les décisions stratégiques sur la base de faits et non à partir d'intuitions parfois en décalage avec la réalité du terrain.

Investir les canaux de communication adaptés

Afin d'être visible, une campagne doit investir les canaux les plus pertinents en fonction de ses publics et de sa thématique. Les différents médias étant consommés par des segments différents de la population, il



Anania Hostettler
Responsable de la
communication,
SECO/Conditions
de travail, Berne



Tristan Imstepf
PR Executive &
Copywriter, Trio,
Lausanne

convient dans un premier temps de viser les canaux classiques qui concernent les tranches de population adéquates: télévision, presse écrite, réseaux sociaux, radio, affichage, etc. Dans un second temps, il peut paraître intéressant d'aller au-delà des canaux classiques et d'ouvrir le champ des possibles. Les meilleures campagnes de prévention sont souvent celles qui nous interpellent là où on ne les attend pas. Si son déploiement est bien pensé, elle marquera plus durablement. Y a-t-il des lieux qui sont particulièrement propices aux comportements qu'il s'agit de proscrire? Il peut par exemple être intéressant d'y distribuer un goodie utile et évocateur. Y a-t-il des habitudes particulières à certains publics visés? Pourquoi ne pas penser à un partenariat avec un acteur derrière ces habitudes pour bénéficier de son rayonnement.

N'hésitez pas à pousser la réflexion, c'est généralement là que les idées créatives et marquantes jaillissent.

Des ingrédients, mais pas de recette miracle

Vous l'aurez compris: pour créer une campagne de prévention à résultats, il n'y a pas de recette miracle. Les objets sur lesquels il convient de prévenir et les publics qu'il s'agit de toucher sont si divers qu'il n'y aura jamais une approche universelle pour la création d'une campagne de prévention. Néanmoins, il existe certains ingrédients, comme ceux décrits précédemment, qui permettront de développer une réflexion constructive et d'orienter les choix pour mettre au point une campagne qui touche.

Exemple: une campagne en ligne pour promouvoir le métier de spécialiste STPS

Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) sont des professionnels recherchés. L'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS a par conséquent lancé une campagne de promotion en 2023. Son objectif: sensibiliser et rallier le personnel ainsi que les entreprises elles-mêmes à ce profil professionnel crucial et passionnant ainsi qu'aux possibilités de formation.

Spécialiste STPS: une profession recherchée et cruciale

Plus de 400 nouveaux spécialistes STPS sont recherchés chaque année (source: Association STPS). Mais il faut tout d'abord trouver ces professionnels et les former en conséquence. Une fois en fonction, ils assument des tâches essentielles en entreprise et aident à prévenir les accidents et les absences pour cause de maladie. Leur rôle est primordial car en 2021, p. ex., 831 511 accidents et maladies ayant un impact sur la pratique professionnelle ont été enregistrés en Suisse (source: SSAA). Les spécialistes STPS sont les garants de la sécurité au poste de travail pour l'ensemble du personnel et connaissent le cadre légal. Grâce à leurs vastes connaissances, ils développent des mesures adaptées et efficaces pour l'entreprise et impliquent également l'ensemble des collaborateurs. Pour les employés, il est important de savoir que leur employeur prend au sérieux la sécurité et la santé au travail. Ainsi, en 2021, 23% des employés en Suisse estimaient que leur santé ou leur sécurité au travail était menacée (source: SECO, EWCTS 2023).

La formation de spécialiste STPS peut être suivie par tous les professionnels qui ont déjà une première

expérience en sécurité au travail et protection de la santé.

Comment se déroule la campagne de promotion?

Organisée de 2023 à fin 2024, la campagne de promotion en ligne vise à mieux faire connaître le métier de spécialiste STPS et à attirer à l'avenir davantage de personnes à la formation. Elle cible d'une part principalement les entreprises qui ont déjà engagé une personne chargée de la protection de la santé et de la prévention des accidents mais qui a encore besoin d'une formation, ou les entreprises qui ne disposent pas encore d'une telle personne. Elle s'adresse d'autre part aux particuliers qui travaillent déjà dans ce domaine mais qui souhaitent évoluer professionnellement ou les personnes qui souhaitent se réorienter.

Pour atteindre les cibles souhaitées, susciter leur intérêt et au final les motiver à commencer une formation, différents personas et messages appropriés ont été définis. La campagne est axée sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram et Facebook) avec des annonces payantes et des publications organiques, complétées par des annonces Google (AdWords). Les deux groupes cibles, les particuliers et les entreprises, parviennent sur une page de destination (www.sante-et-securite-au-travail.ch) qui leur propose des informations spécifiques. Afin d'augmenter la portée et la notoriété de la campagne, des articles de blog et des témoignages vidéos avec des interviews sur le métier sont également publiés et un travail de relations publiques ciblé est mené auprès de l'ensemble des médias suisses.



La sécurité au travail dans les boulangeries et confiseries: une priorité pour SAFE AT WORK

Chaque jour, en Suisse, des milliers de personnes travaillant dans des boulangeries et confiseries manipulent des machines parfois complexes et des outils tranchants pour nous fournir des produits frais et de qualité. Le travail de nuit est par ailleurs fréquent dans cette branche. Dans ce contexte, SAFE AT WORK lance une campagne de prévention en étroite collaboration avec l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS). Cette initiative cible les 11 risques d'accident les plus fréquents et vise à améliorer la sécurité des travailleurs.

Avec plus de 23 000 employés, le secteur de la boulangerie et de la confiserie joue un rôle clé dans l'économie suisse. La branche est confrontée à de grands défis en matière de protection des collaboratrices et collaborateurs, par exemple en ce qui concerne le travail de nuit et l'utilisation sûre des machines. Entre 2013 et 2022, elle a enregistré en moyenne 1721 accidents professionnels par an pour les secteurs de la production et de la vente, le nombre d'accidents ayant nettement diminué grâce à l'introduction de techniques plus sûres et à une sensibilisation accrue. Il reste toutefois nécessaire d'agir dans le domaine de la prévention.

Des risques ciblés

Les accidents les plus fréquents dans le secteur incluent les chutes de plain-pied et les blessures causées par des outils tranchants. Ils soulignent l'importance de la conception sécuritaire des espaces de travail et de l'utilisation adéquate des équipements de protection individuelle. «Ce n'est toutefois pas suffisant. Il est également essentiel de sensibiliser, de former et d'informer les équipes», relève René Matter de SAFE AT WORK, responsable de l'Antenne intercantonale de prévention LAA, Berne.



Martine Currat-Joye
Cheffe de projet,
Antenne intercantonale de prévention LAA, Berne



Même les très petites entreprises de la branche disposent généralement d'un large parc de machines.

De plus, les maladies professionnelles, bien que moins fréquentes, continuent de représenter un défi, avec des cas d'asthme du boulanger ou d'irritations cutanées menant parfois à des incapacités de travail. La campagne ne néglige pas non plus les risques liés au travail de nuit, fréquent dans la branche. «Le travail de nuit peut entraîner, entre autres, des troubles du sommeil, de la fatigue et des maladies cardiovasculaires», rappelle René Matter.

L'agenda de la campagne

La campagne s'étendra sur toute l'année 2024 avec plusieurs temps forts. Le lancement a eu lieu fin avril

avec la publication du kit de formation, pilier central de la campagne. Disponible en trois langues sur safeatwork.ch, il fournit aux employeurs les outils nécessaires pour former leurs équipes aux risques et aux bonnes pratiques. «Il est structuré en modules courts, faciles à comprendre et à utiliser», explique Erika Schütz, cheffe de projet à l'AIP.

Les boulangeries et confiseries recevront des informations sur la campagne dans leur boîte aux lettres. Grâce à un code QR, elles pourront visionner des messages vidéos d'ambassadeurs et ambassadrices de la campagne, toutes et tous issus de la branche.



BE SMART WORK SAFE et SAFE AT WORK sont les marques de prévention des cantons pour plus de sécurité sur le lieu de travail.

La marque soutient les inspections cantonales du travail dans leurs efforts pour garantir la sécurité au travail et la protection de la santé et pour promouvoir une culture de la prévention. Par des mesures comportementales appropriées, SAFE AT WORK prévient les situations dangereuses ou les événements sur le lieu de travail qui conduisent à des accidents, afin de protéger les travailleurs. Les campagnes se concentrent sur les actions des

personnes ou sur l'organisation de l'environnement de travail dans le cadre de la prévention structurelle. Enfin, par ses campagnes, SAFE AT WORK stimule également les efforts fondamentaux en matière de sécurité au travail dans les secteurs qui relèvent de la compétence des cantons. SAFE AT WORK et BE SMART WORK SAFE sont financées par la CFST.



Dans le commerce de détail de produits de boulangerie, les accidents professionnels entraînent également de nombreuses absences.

Une plateforme en ligne offrira par la suite l'opportunité de tester ses connaissances et d'obtenir une certification, renforçant ainsi la valeur de l'apprentissage. Une liste de contrôle sera également mise à disposition des entreprises et des inspections du travail.

La journée SAFE AT WORK du 3 décembre 2024 au Centre Richemont à Lucerne couronnera cette campagne, célébrant les progrès réalisés et les défis relevés.

Un engagement essentiel pour tous les acteurs de la branche

En conclusion, cette campagne est une initiative importante pour améliorer la sécurité au travail dans les boulangeries-confiseries. Elle met à disposition des outils concrets et adaptés, et s'inscrit dans une démarche globale de promotion de la santé et de la sécurité au travail. Son succès se mesurera non seulement en termes de réduction des accidents et des maladies professionnelles mais aussi dans l'établissement d'une culture de la sécurité durable et partagée par toutes et tous.

[Link](#)



La solution par branche, «une sorte de voie royale».

L'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS), partenaire de SAFE AT WORK pour la campagne, est l'organisation professionnelle des employeurs des boulangeries-confiseries artisanales de toute la Suisse. Elle compte environ 1300 membres actifs avec 2500 points de vente. La solution par branche représente une sorte de voie royale vers la sécurité au travail et la protection de la santé pour les entreprises de la branche des boulangeries-confiseries. Elle leur permet d'accéder aux connaissances nécessaires des spécialistes MSST, aux déterminations des dangers, aux règles de sécurité et aux plans de mesures appropriés, ainsi qu'à des offres de formation initiale et continue.

Portrait de Benjamin Horand

Chef du service Assurance qualité et sécurité au travail de l'association BCS.



Qui êtes-vous?

Je coordonne les activités de la solution par branche n° 6 pour la sécurité au travail et la protection de la santé pour le secteur de la boulangerie et de la confiserie.

Quel est le rôle de l'association dans la branche?

Les quelque 1200 entreprises de l'Association des patrons boulangers-confiseurs ont l'obligation d'appliquer la solution par branche dans leurs entreprises. Les apprentis sont déjà concernés par des mesures de formation et il existe une offre de formation et de perfectionnement.

Quels sont les principaux risques auxquels sont confrontés les collaborateurs et collaboratrices de la branche?

Dans le domaine des accidents professionnels, les trébuchements et les chutes sont des classiques. Heureusement, les accidents liés au vaste éventail de machines sont rares. Le travail de nuit et l'allergie à la poussière de farine, qui est reconnue comme maladie professionnelle, sont des cas particuliers.

Quels sont actuellement les plus grands défis pour la sécurité au travail dans le secteur?

Les entreprises du secteur de l'artisanat doivent faire face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, au prix de l'électricité, à des charges administratives croissantes, etc., ce qui pourrait remettre en question l'importance de la sécurité au travail.



Le soleil, oui. Mais en toute sécurité!

La protection contre le soleil est une priorité de la stratégie de prévention de la Suva. La Suva s'est fixé pour objectif ambitieux que d'ici 2030, au moins 75% des personnes travaillant en extérieur se protègent des rayons ultraviolets (UV) nocifs par des moyens appropriés. Pour y parvenir, elle soutient les entreprises et les travailleurs par le biais de plusieurs campagnes d'information et moyens de prévention. Les contrôles en font également partie.

En Suisse, la Ligue contre le cancer estime que 20 000 à 25 000 personnes développent un cancer cutané non mélanome chaque année. D'après la Suva, chez environ 1000 personnes par an, soit près de 3 personnes par jour, ce type de cancer est causé par leur travail en plein air au soleil. Cette projection est tout à fait réaliste, comme le démontrent les chiffres de l'Allemagne, où environ 6000 cas par an sont déjà reconnus comme maladie professionnelle.

La couche d'ozone et le changement climatique influencent l'exposition aux UV

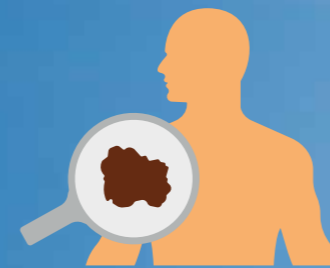
Il faut s'attendre à ce que l'exposition des travailleurs aux rayons UV reste élevée, voire augmente, au cours des prochaines décennies. Cette situation s'explique p. ex. par

la couche d'ozone qui a été endommagée et appauvrie jusque dans les années 1980 par les chlorofluorocarbones (CFC). En effet, l'ozone présent dans l'atmosphère empêche que l'ensemble des rayons UV n'atteigne la Terre. Après l'application au niveau international d'un accord sur la protection de la couche d'ozone en 1987, celle-ci se reconstitue, mais pas aussi rapidement qu'on ne l'espérait. Il faudra probablement encore quelques décennies avant qu'elle ne retrouve son niveau des années 1970. Des trous dans cette couche apparaissent également régulièrement au-dessus du continent européen, entraînant ainsi une recrudescence du rayonnement UV. En outre, le changement climatique est lui aussi soupçonné d'avoir de nouveau un impact négatif sur la couche d'ozone. En raison de la hausse des températures, ce phénomène entraîne aussi

une augmentation de l'exposition aux UV, car il faut s'attendre à ce que les personnes restent de plus en plus souvent et de plus en plus longtemps en extérieur. De plus, selon les statistiques de Météo Suisse, la durée annuelle d'ensoleillement a considérablement progressé au cours des 40 dernières années. Au vu de tous ces faits, il y a fort à parier que les cas de cancer de la peau continueront à augmenter dans les années à venir.

Protection contre les UV au travail en Suisse: où en sommes-nous?

La protection des travailleurs contre les rayons UV est un élément central de la prévention à long terme du cancer de la peau. En effet, les personnes qui travaillent en plein air au soleil font partie du groupe de tra-



1000

personnes par an, soit près de 3 personnes par jour, développent en Suisse un cancer cutané non mélanome en raison de leur travail en plein air au soleil.



9%

des personnes interrogées appliquent les mesures de protection contre les UV exigées.

vailleurs le plus touché en Suisse. Depuis plusieurs années, la Suva attire l'attention des entreprises sur les mesures de protection à prendre pour protéger leur personnel et propose informations et matériels de formation, p. ex. sous forme de modules de prévention. En 2021, la Suva a mené une enquête auprès de 450 collaborateurs avec fonction dirigeante, préposés à la sécurité ou collaborateurs sans fonction dirigeante. Les réponses montrent que seulement 9% des personnes interrogées appliquent les mesures de protection contre les UV exigées par la Suva. L'année suivante, des collaborateurs de la Suva ont procédé à une observation dans le cadre de leur activité de service extérieur afin de vérifier si les résultats de l'enquête correspondaient à la réalité. Sur les 352 personnes observées, seules 20 étaient suffisamment protégées, soit un taux de 6%. Ces chiffres se situent dans le même ordre de grandeur, mais sont malheureusement encore loin de l'objectif ambitieux.

Le contrôle, c'est bien. La culture de la prévention, c'est mieux!

Au printemps 2023, la Suva a par conséquent écrit à quelque 60 000 entreprises pour les informer qu'elle contrôlerait l'application des mesures de protection contre les UV. Si les travailleurs ne sont pas à l'ombre et travaillent en plein soleil, ils doivent porter au moins un tee-shirt d'avril à septembre, appliquer régulièrement de la crème solaire avec un indice de protection solaire élevé (au moins FPS 30) sur toutes les parties du

corps exposées et porter un couvre-chef avec visière et protection de la nuque au moins en juin et juillet. Le couvre-chef est très important, car le cancer de la peau est particulièrement fréquent sur les zones de la tête exposées au soleil. Les contrôles effectués l'année dernière ont montré que, même si davantage d'entreprises se préoccupent désormais de la protection contre les UV, il reste encore beaucoup à faire. Les mesures de protection sont souvent connues,

On trouve de la crème solaire sur la plupart des chantiers, mais malheureusement souvent encore dans son emballage d'origine.

mais leur application n'est malheureusement pas systématique. La crème solaire en est un exemple typique. De nombreux employeurs la mettent déjà à la disposition de leurs collaborateurs comme exigé. Par conséquent, on trouve de la crème solaire sur la plupart des chantiers, mais malheureusement souvent encore dans son emballage d'origine. Appliquer régulièrement de la crème solaire est donc loin d'être un rituel intégré dans la culture de prévention des entreprises. Il ne suffit pas de la mettre à disposition: les collaborateurs doivent aussi être instruits sur son utilisation, motivés ainsi qu'informés des risques liés aux

rayons UV. C'est la seule manière de parvenir à une mise en œuvre régulière, et à ce que le port d'une visière et d'une protection de la nuque ainsi que l'application quotidienne et répétée de crème solaire, tout comme p. ex. le brossage des dents, deviennent incontournables au travail.

Programme de prévention en médecine du travail

Dans le même temps, la Suva introduit progressivement un programme de prévention du dépistage précoce du cancer de la peau afin d'examiner la peau des travailleurs fortement exposés aux UV dans le cadre d'un contrôle unique du cancer cutané. En 2023, les entreprises des branches JardinSuisse et Enveloppe des édifices Suisse y ont été soumises pour la première fois. Les premiers résultats de la centaine de personnes examinées présentant un risque élevé en raison d'une activité de longue durée en plein air montrent que plus d'une personne sur dix s'est vu diagnostiquer soit des stades précoces de cancer cutané non mélanome, soit déjà un tel cancer, ce qui est une valeur élevée. À l'avenir, d'autres branches seront également soumises à la prévention en médecine du travail, mais le grand nombre de personnes à examiner représente un défi pour la Suva et les dermatologues en Suisse. La Suva réfléchit par conséquent à la manière d'optimiser les capacités des dermatologues en Suisse en ciblant mieux le tri des travailleurs fortement exposés aux UV grâce à l'imagerie numérique et à l'intelligence artificielle.



Roland Krischek
Ingénieur de
sécurité, Suva,
Lucerne



Le télétravail nécessite des accords clairs

La loi sur le travail (LTr) s'applique également au télétravail. Son objectif est de protéger la santé des employés. Une communication franche entre employeurs et travailleurs ainsi qu'une convention régissant les droits, devoirs et attentes en lien avec le télétravail sont d'une importance capitale. En effet, être au clair sur les horaires de travail, l'ergonomie, la joignabilité, etc. est un soulagement pour les deux parties.



Corina Müller Könz
Lic. iur., avocate,
co-chef de centre de prestations
Conditions de travail/SECO,
vice-présidente de la CFST

Protection de la santé en télétravail: la LTr donne des réponses

Les dispositions relatives à la protection de la santé s'appliquent aussi en cas de télétravail. L'employeur est ainsi tenu d'informer tous les collaborateurs, indépendamment du poste de travail, de manière suffisante et appropriée des risques physiques et psychiques potentiels auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et de les instruire des mesures de protection de la santé. Ces informations sont à communiquer dans une langue compréhensible par tous et sous une forme adéquate pendant les heures de travail (art. 5 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, OLT 3; RS 822.113). En outre, l'entreprise se doit de

mettre à disposition des outils appropriés et des renseignements complémentaires.

La LTr (RS 822.11) et ses ordonnances disposent que les postes de travail sur écran et l'environnement physique soient aménagés selon les principes de l'ergonomie (art. 23 ss OLT 3). Ces dispositions s'appliquent également au télétravail et au travail mobile.

Il en va de même des dispositions relatives à la durée du travail et du repos: la durée maximum de la semaine de travail pour le personnel de bureau est en principe de 45 heures (art. 9 LTr). La durée du repos quotidien entre deux jours ouvrables doit être d'au moins onze heures. Cette durée peut être réduite à huit heures une fois par

semaine, pour autant que la moyenne sur deux semaines atteigne onze heures (art. 15a LTr). Le travail est interdit la nuit, le dimanche et les jours fériés et, sauf disposition légale contraire, est soumis à l'autorisation de l'autorité compétente (art. 16 et 17 ou 19 et 20 LTr). La durée du travail et du repos doit être enregistrée conformément aux dispositions légales (art. 46 LTr en relation avec l'art. 73 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1; RS 822.111)). Sont réservées les exceptions pour une éventuelle renonciation à l'enregistrement de la durée du travail selon l'art. 73a OLT 1 ou l'enregistrement simplifié de cette durée selon l'art. 73b OLT 1.

Une communication et des accords clairs

Une démarcation entre temps de travail et temps libre, ainsi que des règles claires en matière de joignabilité, jouent un rôle déterminant pour la protection de la santé. La loi impose d'impliquer les travailleurs dans la définition de ces accords, car ils ont une influence sur la santé: les employés ou leurs représentants dans l'entreprise ont un droit de participation dès que cela a trait à des questions de protection de la santé (art. 6, al. 3, et art. 48 LTr en relation avec l'art. 6, al. 1 et 2, OLT 3). Une communication claire, respectueuse et transparente de la part de l'employeur permet de soutenir ce processus et contribue également à ce que le personnel accepte et mette en œuvre de telles mesures. Il est judicieux de consigner ces pratiques et accords par écrit dans une convention et/ou une directive. À cette occasion, on veillera toujours à tenir compte des conditions concrètes de l'entreprise et de la situation individuelle des collaborateurs.

Principaux éléments d'une convention

Une convention de télétravail permet de régler notamment les points suivants:

- Le télétravail est-il facultatif ou obligatoire?
- Combien de temps la personne travaille-t-elle à domicile:
 - Combien d'heures ou de jours par semaine ou dans quelles situations est-il possible de télétravailler?
 - Dans quelle mesure est-il nécessaire de modifier la planification à court terme/de manière flexible pour des raisons opérationnelles?
 - Qu'en est-il de la joignabilité et du temps de réaction?
 - Comment la durée du travail est-elle enregistrée?

- Le travail de nuit (23h00–06h00) et le dimanche sont interdits.
- Quels sont les critères d'aménagement du poste de travail à domicile?
- Quels appareils et matériel sont disponibles à cet effet et comment est définie une éventuelle indemnisation?
- Que faire en cas de dysfonctionnements, p. ex. s'il est impossible d'exécuter le travail?
- Comment la garde des enfants est-elle organisée en télétravail?
- Faut-il respecter d'autres règles concernant les données sensibles et la responsabilité?

La situation peut évoluer au fil du temps, tant pour le travailleur (p. ex. naissance d'un enfant) que pour l'entreprise (p. ex. nouvelles commandes). Il est par conséquent utile de discuter régulièrement du contenu de la convention afin de vérifier s'il faut l'adapter ou si sa mise en œuvre pose des difficultés. On pourra p. ex. se servir de l'entretien annuel pour une telle discussion.

Organisation personnelle en télétravail

Dans la pratique, l'expérience a montré qu'il est utile d'une part que les employés séparent aussi clairement que possible travail et vie privée et, d'autre part, que l'espace de travail soit délimité. En d'autres termes, le poste de travail doit être installé en

dehors de la chambre à coucher ou de la cuisine (ou du moins que tout soit rangé à la fin de la journée), un planning quotidien avec des horaires fixes doit être respecté et communiqué à la famille et aux colocataires ainsi qu'à l'équipe. Il est également judicieux de changer régulièrement de position de travail, p. ex. en téléphonant assis, debout ou en marchant, d'entretenir des contacts réguliers avec ses collègues et de se déconnecter en dehors des heures de travail. Toutes ces mesures contribuent à éviter que le télétravail ne devienne une contrainte «24 heures sur 24» pour la santé.

Aménager correctement son poste de travail à la maison

La LTr exige de l'employeur qu'il veille à ce que le poste de travail sur écran en télétravail soit conçu conformément aux principes ergonomiques. Pour protéger la santé, il faut p. ex. disposer d'une surface de travail

Une démarcation entre temps de travail et temps libre, ainsi que des règles claires en matière de joignabilité, jouent un rôle déterminant pour la protection de la santé.



Critères pour le poste de travail (source: brochure «Télétravail. Protection de la santé – y compris lorsqu'on travaille à la maison», p. 19, www.seco.admin.ch/travailler-chez-moi).

suffisamment grande pour permettre de poser les avant-bras, d'un clavier et d'une souris séparés ainsi que d'un écran externe. On orientera la surface de travail et l'écran perpendiculairement aux fenêtres en veillant à l'absence de reflets sur l'écran et de contre-jour éblouissant dans le champ de vision de la personne. Le fauteuil

doit être réglable en hauteur, le réglage du fauteuil et du bureau devant permettre aux pieds de reposer à plat sur le sol ou éventuellement sur un repose-pied. Il faut pouvoir utiliser le clavier sans relever les épaules et les avant-bras doivent reposer sur le plan de travail. Le fauteuil sera équipé d'un dossier soutenant l'ensemble du dos et



La brochure «Télétravail» du SECO informe, sous l'angle de la loi sur le travail et de la protection de la santé, sur les mesures, l'organisation et l'aménagement du télétravail à domicile. www.seco.admin.ch/travailler-chez-moi

doit permettre de changer de position et de travailler de temps en temps debout en faisant quelques pas.

L'environnement physique a également une influence sur la santé en télétravail. En principe, il faut qu'il soit calme et adapté au travail. Idéalement, il faut utiliser une pièce séparée et distincte, disposant de lumière naturelle ou artificielle pour bénéficier d'un éclairage suffisant et homogène. Avoir une vue sur l'extérieur est un avantage pour permettre aux muscles des yeux de se reposer, afin de laisser le regard vagabonder de temps en temps. La présence d'une fenêtre sert en outre à renouveler régulièrement l'air.

Des accords clairs pour minimiser les risques pour la santé en télétravail

Le télétravail comporte des risques pour la santé à ne pas sous-estimer. La LTr a pour objectif de protéger la santé des travailleurs. Cela vaut aussi lorsqu'ils travaillent depuis la maison. Un poste de travail mal aménagé et des directives et attentes peu claires de la part de l'employeur sont considérés comme des risques pour la santé et il faudra y remédier en conséquence. À long terme, cela peut provoquer chez les travailleurs p. ex. des douleurs à la nuque et au dos, des tensions dans les membres supérieurs, des maux de tête, des yeux secs ou des problèmes de circulation sanguine. La santé mentale peut également être compromise si les horaires ne sont pas clairs, si les collaborateurs n'arrivent pas à organiser clairement leurs journées et à délimiter le travail des loisirs,



La brochure «Surveillance technique au poste de travail» du SECO donne un aperçu des conditions et des restrictions concernant la mise en place de systèmes techniques de surveillance et de contrôle. www.seco.admin.ch/surveillance-technique-poste-travail

ou si la charge de travail est trop importante. Des mesures telles qu'une communication claire et la conclusion d'une convention de télétravail, à élaborer avec le personnel, protègent la santé des employés – même en télétravail.

Pas de surveillance du poste de travail – même en télétravail

Les systèmes électroniques de surveillance et de contrôle destinés à surveiller le comportement des employés au travail ne sont pas autorisés, ni dans l'entreprise ni dans le cadre du travail mobile (art. 26 OLT 3). Ainsi, il est interdit de surveiller et de contrôler en permanence la présence au poste de travail privé. Il n'est pas non plus possible de filmer un télétravailleur pour surveiller son comportement à son domicile. En revanche, l'employeur est autorisé à demander des informations ciblées sur l'organisation du poste de travail (p. ex. photos) s'il existe des doutes fondés quant au respect des directives et si le collaborateur en question a donné son accord pour y prendre part dans le cadre de la convention de télétravail.

Rubrique «Associations, sociétés et groupements»



SwissErgo: portrait

Créée en 1999 par 26 membres fondateurs motivés, SwissErgo est l'Association suisse d'ergonomie. Son but est de promouvoir l'ergonomie à un niveau académique, professionnel et légal en Suisse afin que cette discipline soit reconnue en tant que domaine d'expertise essentiel dans le champ de la santé au travail. Elle compte aujourd'hui env. 140 membres.

Qu'est-ce que l'ergonomie?

Dans son travail, SwissErgo utilise le terme ergonomie en se fondant sur la définition internationalement reconnue. Selon cette définition, l'ergonomie est un domaine de recherche et d'application interdisciplinaire qui traite de manière globale de l'interaction entre l'homme, la technique et l'organisation afin d'optimiser la santé, le bien-être et les performances lors de la conception de produits et de systèmes. Les trois principaux domaines de l'ergonomie sont l'ergonomie cognitive, l'ergonomie organisationnelle et l'ergonomie physique. SwissErgo se veut l'organisation faitière pour tous les acteurs du domaine de l'ergonomie.

Vision

Dans un monde du travail en constante évolution, SwissErgo entend protéger la santé des travailleurs et minimiser les risques physiques, psychosociaux et organisationnels. Cela passe notamment par l'adaptation des environnements de travail aux personnes souffrant de handicaps et/ou de pathologies spécifiques.

Activités

L'association fournit une plateforme d'information et d'échange aux ergonomes, aux entreprises et aux acteurs de la protection des travailleurs. Pour ce faire, elle travaille en étroite collaboration avec des organisations partenaires qui poursuivent des

objectifs similaires: IEA (International Ergonomic Association), FEES (Federation of European Ergonomics Societies), CREE (Center for Registration of European Ergonomists) et suissepro.

En tant que centre de compétences en ergonomie, SwissErgo organise régulièrement notamment des ApErgo et des ERFA (des journées d'échange d'expériences accessibles à tous) en présentiel ou en en ligne sur des thèmes actuels de l'ergonomie, p. ex. «Activity Based Working», «Exosquelettes» ou «Écrans incurvés».

L'association fournit une plateforme d'information et d'échange aux ergonomes, aux entreprises et aux acteurs de la protection des travailleurs.

L'association développe actuellement une boîte à outils dédiée à l'ergonomie: une plateforme de connaissances sur des métiers spécifiques, leurs risques ergonomiques et des propositions d'intervention. Les membres de SwissErgo peuvent faire bénéficier de leurs connaissances dans ce cadre, faire grandir la plateforme, mais aussi profiter de l'expérience d'autres ergonomes. Des journées ERFA régionales sont prévues à cet effet cette année.

Défis

Pour que la profession d'ergonome ne soit pas seulement une activité secondaire et que les organisations puissent être conseillées par des spécialistes dans tous les domaines de l'ergonomie, il faut que le champ d'activité soit reconnu. SwissErgo a déjà entrepris plusieurs démarches auprès des milieux politiques et économiques afin que la profession d'ergonome soit reconnue comme spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé conformément à l'OPA et à la directive CFST 6508. L'objectif n'est pas encore atteint et fait partie des priorités de l'association.

Depuis une dizaine d'années, il n'est plus possible d'obtenir un master en ergonomie en Suisse. Toutefois, grâce à la collaboration avec le CREE, les formations et les programmes des États de l'UE et de la Suisse peuvent être reconnus et les membres certifiés en tant qu'ergonomes européens. Les membres de SwissErgo bénéficient d'un soutien et de conseils lors de la demande de certification. Environ un tiers d'entre eux ont déjà obtenu cette certification.

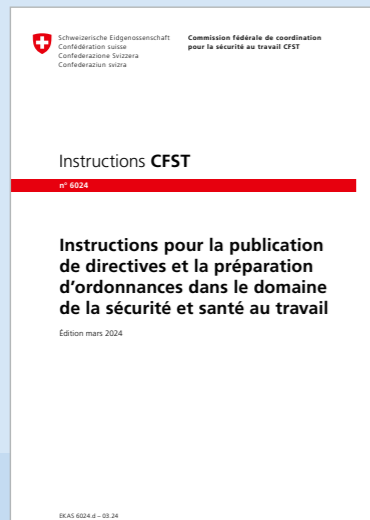
Où trouver SwissErgo?

L'association présente ses activités sur le site www.swissergo.ch. Présidé par David Bozier, le comité actuel se réjouit de répondre à vos demandes.



David Bozier
Président

Moyens d'information et offres de la CFST: nouveautés



Remaniement des Instructions pour la publication de directives

Les Instructions pour la publication de directives ont été remaniées sur certains points. Elles visent à permettre une approche uniforme lors de l'élaboration et de la révision des directives. La nouvelle version prévoit notamment que les présidents de chaque commission spécialisée examinent régulièrement les directives afin de déterminer si des adaptations sont nécessaires.

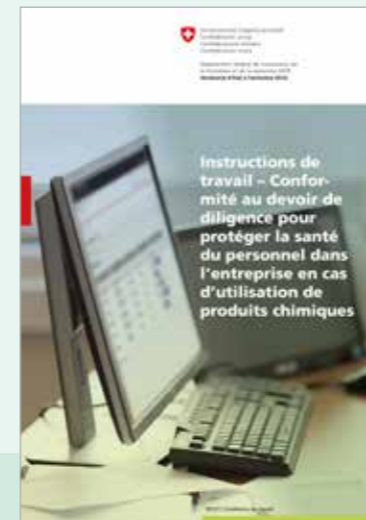
- **Instructions pour la publication de directives et la préparation d'ordonnances dans le domaine de la sécurité et santé au travail.**
CFST 6024.f
<https://www.cfst.ch/6024.f>

COMMANDES

Tous les moyens d'information et de prévention de la CFST sont gratuits et peuvent être commandés en ligne:

www.cfst.ch > Documentation > Service des commandes

Moyens d'information et offres du SECO: nouveautés



Instructions de travail «Protection de la santé et utilisation de produits chimiques en entreprise»

Destinées aux entreprises et aux inspections du travail, ces nouvelles instructions de travail montrent comment se conformer aux obligations légales dans la pratique lors de l'utilisation de produits chimiques. Elles s'articulent autour de deux axes principaux:

1. Processus et mesures créant des conditions de travail sûres pour manipuler des produits chimiques en entreprise (p. ex. attribution des compétences, documentation, respect des dispositions spéciales).
2. Règles d'utilisation des produits chimiques en entreprise (devoir de diligence sur le lieu de travail et dans la logistique).

Par ailleurs, ces instructions indiquent quels documents sont requis dans chaque entreprise pour satisfaire aux exigences légales. Elles s'appuient sur des exemples concrets permettant d'élaborer ces documents.

- **Download**
www.seco.admin.ch/instructions-diligence-chim

TÉLÉCHARGEMENT

Téléchargement PDF:
www.seco.admin.ch >
indiquer le titre de la publication

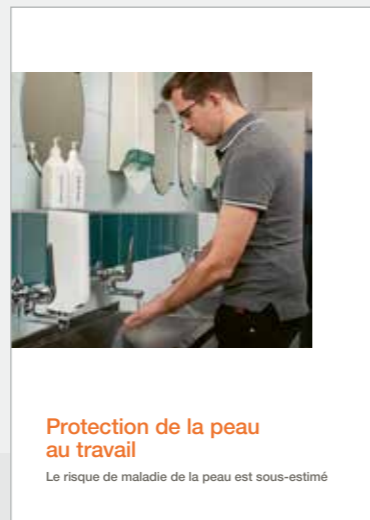
Moyens d'information et offres de la Suva: nouveautés

COMMANDES EN LIGNE: www.suva.ch

COMMANDES

Tous les moyens d'information de la Suva sont disponibles et peuvent être commandés en ligne sur www.suva.ch.

Saisissez directement dans le champ d'adresse de votre navigateur l'adresse Internet indiquée pour chaque publication ou utilisez la fonction de recherche sur le site Internet.



Ceinture de sécurité sur les engins de chantier: en finir avec les excuses

Lorsqu'une machine de chantier se renverse, la ceinture de sécurité peut sauver la vie. Pourtant, nombre de conducteurs ne s'attachent toujours pas. Or, les excuses qu'ils avancent pour justifier leur comportement ne correspondent pas à la réalité et ont régulièrement des conséquences mortelles. Une nouvelle page web attire l'attention sur ce problème. Elle propose du matériel de sensibilisation, sous la forme de deux vidéos, d'une présentation et d'une affichette à télécharger.

- **La ceinture de sécurité sauve des vies.**
Page web, vidéos, présentation, affichette:
www.suva.ch/ceinture-de-securite

Pour une prévention adéquate des dermatoses

Le risque de maladies de la peau dues au contact avec des substances chimiques au poste de travail reste souvent sous-estimé. Les branches les plus concernées sont la construction, la métallurgie, l'industrie chimique, mais aussi la coiffure et les entreprises de nettoyage. Retrouvez toutes les mesures à mettre en œuvre au quotidien dans notre brochure actualisée et sur nos pages Internet dédiées.

- **Protection de la peau au travail.**
Brochure, 20 pages A4, uniquement au format PDF:
www.suva.ch/44074.f
- **Protection de la peau: éviter les lésions et les maladies de la peau.**
Page web:
www.suva.ch/protection-peau

Apprendre la gestion professionnelle des absences

Une gestion professionnelle des absences contribue à réduire leur nombre et leur coût. Découvrez toutes les étapes grâce à un nouveau didacticiel de la Suva: une formation de base gratuite pour les supérieurs hiérarchiques, les responsables RH et les préposés à la sécurité permettant d'acquérir des connaissances fondamentales pour gérer les absences. Apprenez à analyser les absences et à organiser le retour de façon optimale. La Suva propose désormais aussi un guide pour la gestion des absences à l'usage des PME.

- **Formation en ligne Gestion des absences.**
Didacticiel en trois modules:
www.suva.ch/e-learning-gda
- **Gestion des absences: guide à l'usage des PME.**
Fiche thématique:
www.suva.ch/88336.f

Produits chimiques: précautions d'utilisation

Connaissez-vous tous les produits chimiques dangereux pour la santé présents dans votre entreprise? Et savez-vous comment les utiliser? La liste de contrôle «Substances nocives utilisées en entreprise» vous aide à protéger vos collaborateurs des atteintes irréversibles à la santé. En complément, la fiche thématique «Produits chimiques: précautions d'utilisation» explique les informations contenues dans les fiches de données de sécurité. Les comprendre est indispensable pour utiliser des produits chimiques en toute sécurité.

- **Substances nocives utilisées en entreprise.**
Liste de contrôle, 6 pages A4:
www.suva.ch/67204.f
- **Produits chimiques: précautions d'utilisation.**
Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement au format PDF:
www.suva.ch/33107.f

Prévention des surcharges physiques dans la construction

Du fait des charges qu'il doit manipuler, le personnel qui travaille sur les chantiers est soumis à des contraintes physiques particulièrement élevées, qui peuvent provoquer des affections de l'appareil locomoteur douloureuses. Une nouvelle page Internet et un guide pour la mise en œuvre de projets expliquent aux différentes parties prenantes comment réduire ces contraintes: avec une planification systématique, un bon aménagement du chantier et des moyens de manutention appropriés.

- **Logistique de chantier optimale: la clé pour un transport de charges ménageant le corps.**
Page web: www.suva.ch/optibat
- **Transport de charges ménageant le corps grâce à une logistique optimale sur les chantiers.**
Guide de planification, 31 pages A4, uniquement disponible au format PDF:
www.suva.ch/88332.f

Quand les accidents du travail deviennent des procédures judiciaires

Quand les faits ayant conduit à un accident sont-ils passibles de poursuites pénales? Qui doit répondre de ces actes devant le juge pénal lorsque des règles de sécurité n'ont pas été respectées? Depuis de nombreuses années, les réponses à ces questions sont régulièrement mises en lumière dans la série d'événements très fréquentés de la Suva «Un accident devant le tribunal». Nous avons mis à jour la page web avec la documentation du dernier cas traité. Vous y trouverez la description du cas et les jugements concernant l'accident d'un travailleur temporaire avec une PEMP, ainsi que plusieurs vidéos concernant également des cas antérieurs.

- **La responsabilité pénale en cas d'accidents du travail.**
Page web: www.suva.ch/eventtribunal



Prudence en utilisant des postes à souder laser

Les postes à souder laser et les nettoyeurs laser sont aujourd'hui des outils de travail très prisés. Mais leur utilisation peut aussi être dangereuse pour la santé. Les personnes qui emploient ces appareils ne sont souvent pas conscientes qu'il s'agit de lasers de forte puissance, potentiellement nocifs pour la peau et les yeux, ne serait-ce qu'en raison des réflexions. La page web de la Suva fournit par conséquent des informations sur les mesures de protection à prendre impérativement lors de l'utilisation de ces appareils.

- **Utilisation sûre de postes à souder laser ou de nettoyeurs laser.**

Page web: www.suva.ch/soudage-laser



Travailler en toute sécurité, même en intérim

Les travailleurs temporaires présentent aujourd'hui un risque d'accident plus élevé que leurs collègues permanents dans la même branche. Il ne s'agit pourtant pas d'une fatalité. La page web entièrement remaniée sur le thème de la location de services montre comment le nombre d'accidents des travailleurs temporaires peut être réduit grâce à une bonne concertation entre bailleurs de services, entreprises locataires de services et ainsi que des collaborateurs eux-mêmes. Cinq règles pour chacune des trois parties permettent de réduire les risques.

- **Prêt de personnel: renforcer la sécurité au travail pour les intérimaires.**

Page web: www.suva.ch/pret-de-personnel



Zone d'attente pour cyclistes et emportierage: deux mots-clés pour faire du vélo en toute sécurité

Deux nouvelles pages web attirent l'attention sur des sujets d'actualité importants pour les cyclistes: la «zone d'attente pour cyclistes» et le danger des portières de voiture qui s'ouvrent sur le côté droit de la route. La zone d'attente pour cyclistes permet à ces derniers de patienter devant les voitures aux carrefours. Elle est souvent associée à un feu vélo qui passe au vert avant celui des voitures (vert anticipé). La page web dédiée explique le système et le comportement à adopter. La seconde page web donne des conseils sur la manière d'éviter les accidents de plus en plus fréquents avec les portières de voiture, appelés «emportierage».

- **Zone d'attente et vert anticipé: sécurité accrue aux grands carrefours.**

Page web: www.suva.ch/zone-attente

- **Vélo en ville: prévenir les accidents d'emportierage.**

Page web: www.suva.ch/emportierage



Le travail de prévention à portée de main grâce à mySuva

Connaissez-vous les services en ligne de la Suva pour la prévention? L'offre régulièrement enrichie du portail clients mySuva, accessible au public, comprend une série d'outils pratiques que vous pouvez consulter avec votre navigateur ou l'application mySuva. Sont par exemple disponibles toutes les listes de contrôle de la Suva, qui peuvent être remplies en ligne. Le service «Mesures» vient compléter votre détermination des dangers en vous permettant de gérer et d'organiser les mesures de protection. D'autres services pratiques sont «Règles sur mesure» et «Passeport de sécurité numérique». Les entreprises assurées auprès de la Suva disposent de services et de fonctions supplémentaires adaptés à leur situation spécifique.

- **mySuva.**
Services en ligne prévention:
www.suva.ch/services-en-ligne-prevention

- **Appli mySuva.**
Gratuite pour le travail de prévention: pour iOS et Android: App Store, Google Play.



Affichettes

- **Chaud devant! Le stress cause des accidents, nuit à la santé et diminue le bien-être.**
Affichette A4: www.suva.ch/55402.f
- **S'attacher va plus vite que n'importe quelle excuse.**
Affichette A4: www.suva.ch/55403.f
- **Abonnement affichettes:**
www.suva.ch/affichettes

EN BREF

Nouveautés sur suva.ch



Six règles vitales relatives à la protection contre l'amiante.

Dépliant, 10 pages A6/5:
www.suva.ch/84080.f

Aide et soins en toute sécurité: cela dépend de vos chaussures!

Dépliant, 1 page A4:
www.suva.ch/88333.f

Aide et soins à domicile avec les bons moyens auxiliaires: moins de contraintes pour une meilleure qualité de vie.

Fiche thématique, 2 pages A4:
www.suva.ch/88334.f

Publications remaniées

Neuf règles vitales pour le montage de charpentes métalliques.

Support pédagogique, 18 pages volantes A4: www.suva.ch/88821.f
Dépliant, 14 pages A6/5:
www.suva.ch/84048.f

Travailler en sécurité dans les puits, les fosses ou les canalisations.

Feuillelet d'information, 24 pages A4:
www.suva.ch/44062.f

Puits, fosses et canalisations. Règles à observer pour en ressortir sans dommage.

Dépliant, 8 pages A6/5:
www.suva.ch/84007.f

Formation et instruction en entreprise.

Feuillelet d'information, 12 pages A4:
www.suva.ch/66109.f

Grues à tour. Installation, montage, démontage.

Feuillelet d'information, 24 pages:
www.suva.ch/66061.f

Valeurs limites au poste de travail.

Feuillelet d'information, 28 pages A4, uniquement disponible au format PDF:
www.suva.ch/1903.f

Faux – juste: situations sur les chantiers.

Feuillelet d'information, non verbal, 32 pages A5:
www.suva.ch/11043.m

Identification des dangers et planification des mesures au moyen des listes de contrôle.

Liste, 12 pages A4:
www.suva.ch/67000.f

Zones de (dé)chargement à l'aide de chariots élévateurs et d'appareils de levage.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67123.f

Travaux de déconstruction et de démolition.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67151.f

Ascenseurs de chantier pour personnes et matériaux.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67196.f

Eczéma du ciment.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67030.f

Électricité sur les chantiers.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67081.f

Machines électriques portatives.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67092.f

Préparation du travail pour les postes de travail mobiles en plein air.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67124.f

Enlèvement de plaques de fibrociment à l'air libre.

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF:
www.suva.ch/33031.f

Assurance par cordes en terrain escarpé.

Fiche thématique, 2 pages A4:
www.suva.ch/33070.f

La liste des nouveaux moyens d'information de la Suva et des éditions remaniées ou supprimées est mise à jour une fois par mois: www.suva.ch/publications

Moyens d'information et offres des cantons: nouveautés

COMMANDES

Vous trouverez tous les moyens d'information et toutes offres des cantons en ligne à l'adresse:

www.safeatwork.ch



Calendriers SAFE AT WORK pour les garages: la sécurité clouée au mur

14 000 calendriers SAFE AT WORK ont été envoyés aux garages et carrosseries en Suisse à la fin 2023. L'idée de ce projet est née grâce à la collaboration avec la Solution de la branche automobile et des deux roues (SAD). Ces calendriers mettent en scène de jeunes professionnel-le-s qui ont accepté de participer à ce projet afin de sensibiliser le public à l'importance de la prévention des accidents au travail. Les calendriers proposent également des « rendez-vous sécurité » le premier lundi de chaque mois.



[Link](#)

Personnes, faits et chiffres

Personnelle

Commission

Dans le cadre du renouvellement intégral des organes extraparlimentaires pour la période 2024–2027, le Conseil fédéral a nommé, le 22 novembre 2023 et lors d'une nouvelle nomination le 1^{er} mars 2024, toutes les personnes proposées au sein de la CFST. Ont été nommés nouveaux membres de la Commission:

Michele Aversa, responsable de branche, Syna.

Adrian Bloch, chef de la division sécurité/santé au travail, Suva, Lucerne.

Christophe Iseli, chef de l'Inspection fédérale du travail, SECO.

Andreas Hunkeler, chef du secteur Inspection de l'industrie et de l'artisanat, WAS wira Lucerne et membre du comité de l'Association intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT).

Sandrine Spina, cheffe de section au sein du Service public de l'emploi SPE du canton de Fribourg et présidente a. i. de l'AIPT.

Avec la fin de la législature, des membres de la CFST de longue date ont quitté la Commission. La CFST remercie chaleureusement pour leur engagement:

Beat Bachmann, canton de Saint-Gall/AIPT;

Guido Fischer, canton de Thurgovie/AIPT;

Diego Frieden, transfair/Travail.Suisse;

André Meier, Suva;

Pascal Richoz, SECO.



Secrétariat



C'est le 1^{er} mars 2024 que Carmela Niederberger a pris ses fonctions de spécialiste de la sécurité au travail au sein du secrétariat de la CFST. Elle a étudié les sciences et technologies de la santé à l'EPFZ et également obtenu un certificat en didactique dans ce domaine. Son mémoire de master a été consacré au stress thermique.

Affaires courantes

Lors des séances du 17 octobre et du 14 décembre 2023, la CFST a notamment:

- approuvé le plan de travail à moyen terme de la CFST pour les années 2024 à 2028;
- adopté la révision des directives «Formation de grutier pour l'utilisation de camions-grue et de grues à tour pivotante» (CFST 6510) et «Vérification et contrôle des camions-grue et grues à tour pivotante» (CFST 6511);
- attribué le mandat de révision de la directive «Soudage, coupage et techniques connexes appliqués à l'usinage des matériaux métalliques» (CFST 6509);
- certifié la solution type 22 présentée par Gsell Sicherheit GmbH, la solution par groupe d'entreprises 24 «Vigier Holding» et la solution par branche 83 pour les cabinets médicaux et dentaires;
- attribué le mandat de révision du règlement d'indemnisation (CFST 6019) de la CFST.

Qu'est-ce que la CFST?

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST est la centrale d'information et de coordination pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail. En tant que plaque tournante, elle coordonne les tâches des organes d'exécution, l'application uniforme des prescriptions dans les entreprises et l'activité de prévention. Elle assure le financement des mesures visant à prévenir les accidents et maladies professionnels et assume des tâches importantes dans les

domaines de la formation, de la prévention, de l'information et de l'élaboration de directives.

La CFST est composée de représentants des assureurs, des organes d'exécution, des employeurs et des travailleurs et d'un représentant de l'Office fédéral de la santé publique.

www.cfst.ch

PROFITER EN TOUTE SÉCURITÉ

Penser de manière globale. Vivre les innovations. Découvrir les tendances.



Salon romand
spécialisé pour
la sécurité

salon professionnel pour la
sécurité au travail
03. + 04. Septembre
2025
Beaulieu, Lausanne



ArbeitsSicherheitSchweiz



@ASS_Exhibition

#ASSchweiz

arbeits-sicherheit-schweiz.ch

swiss-corporate-fashion.ch



Arbeits
Sicherheit
Schweiz



05. – 06. Juin 2024 | Messe Zürich

10. salon professionnel pour la sécurité au travail, la protection pour la santé sur le poste de travail et la gestion de la santé au travail +

5. salon professionnel des vêtements et du linge de travail, leasing textile et gestion textile



Réservez votre billet
maintenant !

avec l'aimable soutien de

